



## COMMUNE D'HELFAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2020

**Début de la séance : 18h30**

**Présents :**

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Colette Blondel, Hélène Fiolet (arrivée à 18h35), Julie Henguelle, Philippe Sambourg, Sabine Poprawka, Christian Dupont, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Jacques Dupont (pouvoir à P. Delobel), Christophe Podevin (pouvoir à C. Dupont), Hélène Demol (pouvoir à I. D'Haillecourt), Brigitte Leblond (pouvoir à M. Boulanger).

**Président de séance :** Francis Marquant

**Secrétaire de séance :** Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 : adopté à l'unanimité.

Sur proposition du président, le conseil municipal désigne Sandra Savary secrétaire de séance. Le Président propose l'ajout de questions supplémentaires : remboursement d'une location du foyer communal et rétrocession de voiries et réseaux des rues des genêts et des orchidées. Il propose également de supprimer la question relative au bail d'Helfaut Travaux, compte tenu du manque d'information sur ce sujet. Adopté à l'unanimité.

**1) Brasserie Goudale : enquête publique :**

Arrivée d'Hélène Fiolet à 18h35. La brasserie Goudale SAS a déposé une demande d'autorisation environnementale, relative à l'épandage du fertilisant issu de son installation à Arques. Le Président propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**2) Location de la salle des fêtes : remboursement d'une caution :**

Une location de la salle des fêtes était prévue le 31 mai 2020. Vu le contexte sanitaire, la location n'a pas eu lieu. Le Président demande l'autorisation de rembourser à M. & Mme Havet la caution payée pour cette location annulée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**3) Taxe de séjour : fixation des barèmes et des taux :**

Par délibération n°2018-33, le conseil municipal a fixé les barèmes et taux de la taxe de séjour. Sur avis de la direction départementale des finances publiques, le Président propose d'instaurer cette taxe sur les hébergements non classés ou en attente de classement. Il propose de maintenir les barèmes et taux fixés par la délibération n°2018-33, et de fixer à 1% du tarif de la nuitée le taux applicable aux hébergements non classés ou en attente de classement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**4) CAPSO : avenant à la convention de service commun transport occasionnel des élèves primaires :**

Par délibération n°2017-39, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service de transport occasionnel de la CAPSO. Ce service permet notamment aux élèves de l'école de se rendre en bus à la piscine ou à la bibliothèque. Considérant le besoin d'intégrer des destinations supplémentaires, le Président propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de service commun transport occasionnel, qui prévoit d'étendre le périmètre d'intervention du service commun (en intégrant par exemple des sorties aux musées, bapso, cinémas...).

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**5) Lotissement des Garennes : vente d'une parcelle :**

La Commune a reçu une offre d'achat pour la parcelle AD381 située rue des Garennes, pour un montant de 39500€ TTC net vendeur. Le Président propose de fixer le prix de cette parcelle à 39500€ TTC net vendeur, et d'accepter l'offre d'achat reçue.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**6) Bon d'achat communal :**

La Commission de la Solidarité et des relations avec les personnes âgées s'est réunie le 30 novembre 2020. Compte tenu de l'annulation du repas des aînés, la commission a souhaité faire un geste exceptionnel cette année en compensation. Elle a proposé de donner un bon d'achat d'une valeur de 15€ par personne de plus de 65 ans, à valoir auprès d'un des 4 commerces alimentaires de la Commune (Atelier Delannoy, Aux Fraicheurs du terroir, Estaminet la clef des Champs, friterie Aurélie) et valable jusqu'au 30 juin 2021. Une jacinthe sera également offerte. Le Président propose de valider cette proposition. La dépense globale représente le coût 2019 du repas des aînés.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**7) Décision modificative :**

La comptabilité des travaux d'effacement des réseaux a évolué. En effet, la TVA des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public est récupérée par les communes via un transfert des droits à déduction à Enedis. Or, la FDE62 est propriétaire des réseaux électriques. C'est donc elle qui doit récupérer cette TVA. Pour permettre aux communes de continuer à la récupérer, il faut imputer les dépenses avec des comptes de classe 4 dits « opérations sous mandat ». Par ailleurs, des travaux d'enfouissement de réseaux sont prévus au futur lotissement du Stienmart. Ainsi, le Président propose de prévoir des crédits sur ces chapitres aux articles 4581 en dépenses et 4582 en recettes, ainsi qu'au 2041583 en dépense pour la maîtrise d'œuvre. Ces opérations sont équilibrées et sont un jeu d'écriture à somme nulle. Elles se détaillent comme suit :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2041583. D-RE	0.00	12 000.00	12 000.00
4581. D-RE	0.00	54 000.00	54 000.00
4582. R-RE	0.00	66 000.00	66 000.00

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **8) Travaux d'accessibilité à l'école – 2<sup>e</sup> phase : demande de subvention FARDA :**

Suite à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), de nombreux travaux sont nécessaires pour la mise en conformité des bâtiments communaux. Parmi ceux-ci, une première tranche de travaux a été effectuée, dont la mise en conformité des portes.

Aujourd'hui, la commune doit engager la suite des travaux prévus par l'ADAP. Ces travaux consistent notamment à créer des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, avec reprise en enrobé de la cour d'école élémentaire. Il s'agit également de rendre accessible les toilettes de l'école élémentaire, qui ne sont pas aujourd'hui conformes du point de vue de l'accessibilité.

Ainsi, cette mise en conformité de l'accessibilité de l'école apparaît comme prioritaire. Le coût total des travaux est estimé à 35 970.10€ HT (pour une rampe en maternelle, 2 rampes en élémentaire, la cour de l'école élémentaire et un WC PMR).

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **9) Travaux d'accessibilité à l'école – 2<sup>e</sup> phase : demande de subvention DETR :**

Suite à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), de nombreux travaux sont nécessaires pour la mise en conformité des bâtiments communaux. Parmi ceux-ci, une première tranche de travaux a permis de mettre en accessibilité 2 salles de classe de l'école Dolto Kergomard. Il convient de poursuivre le programme de mise en accessibilité de l'école. Conformément au schéma d'accessibilité, la priorité est désormais à la mise en accessibilité des sanitaires, à la réalisation des rampes d'accès pour les classes et à la réfection de la cour de l'école. Le coût global de ces travaux s'élève à 41 932.35€ HT. La différence avec la question précédente implique une rampe côté entrée du préau, qui rejoint la classe de Mme la Directrice.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **10) Rétrocession de la rue des genêts et de la rue des orchidées :**

Les travaux du lotissement Le Village sont terminés. La société Le Vallon de la Taillette propose de rétrocéder les parcelles qu'elle a acquises dans le cadre des travaux de ce lotissement. Il s'agit des parcelles AN 493 et AN 526, soit la rue des genêts et la rue des orchidées. Le Président propose d'accepter la rétrocession de ces parcelles, y compris voiries et réseaux, à l'euro symbolique, frais d'acte à la charge du vendeur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **11) Remboursement d'une location du foyer communal :**

Le Président propose de rembourser une location du foyer communal qui a été annulée en raison de la crise sanitaire, pour un montant de 100€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **DIVERS, INFORMATIONS :**

- Les fouilles archéologiques entre la rue du Camp et la rue du Stiennart ont été levées. Les travaux du futur lotissement vont pouvoir commencer. Le marché de travaux d'enfouissement des réseaux a été notifié.

- Enedis va procéder aux travaux d'enfouissement moyenne tension entre l'Argilière et le CHRISO. En plus, il souhaite enfouir un 2<sup>e</sup> câble de la place à la rue du camp pour supprimer la moyenne tension de la place au Mont à Car.  
Il étudie en plus la suppression de la moyenne tension (de la mairie à la rue de l'abbé Palfart), par une ligne enfouie : impasse du camp, servitude lotissement Ter'Immo, et rue du Stiennart. Ainsi, un transformateur au sol serait implanté sur l'espace vert de la mairie.
- Le camping a été repris par une société financière : CG Finances, suivant décision du tribunal de commerce.
- Les travaux de la rue du docteur Schoüller, devant l'hôpital, sont prévus en 2021. Le rond-point devrait être placé en face du pavillon Opale. Le Département souhaite créer une liaison douce piétonnière, avec un éclairage au sol. La voirie ne sera plus éclairée. M. le Maire a demandé de reprendre les lampes sur Helfaut,
- Le city stade est opérationnel et ouvert au public. Il reste à installer les caméras, la société ayant déjà reçu le bon pour accord.
- Les diagnostics aux églises sont en cours de réalisation.
- La demande de permis d'aménagement du lotissement de l'Argilière a été refusée. En effet, le PLUI prévoit un ordre de priorité pour les zones 1 AU, et cette zone était classée en 2<sup>e</sup> position. Le Maire a demandé à la CAPSO une modification simplifiée du PLUI afin de lever cette contrainte.
- Le bureau municipal a proposé que la commune offre à nouveau un sapin aux commerçants de la commune.
- La municipalité a ouvert un compte facebook : Helfaut actualités.
- La distribution des colis aux aînés a lieu le mercredi 16 décembre à 14h.
- La distribution des chocolats et friandises aux élèves a lieu le vendredi 18 décembre vers 9h.

*Levée de séance à 19h15.*

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary